

## Règlement

### Article 1 : Objet du concours

Ce concours s'adresse aux habitants du village souhaitant s'engager à mettre en valeur leur habitation par des illuminations et des décorations qui devront être visibles de la voie publique.

### Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du 5 novembre au 20 novembre 2021. Le concours peut être annulé si le nombre de participants est jugé insuffisant.

### Article 3 : Modalités du concours

Les décorations devront :

- Être visibles de la voie publique et impérativement posées et installées sur le domaine privé sans empiéter le trottoir, ni la voie publique.
- Les illuminations devront être visibles de 18h30 à 21h30, dès le 1<sup>er</sup> week-end de l'Avent et ce jusqu'au 6 janvier 2022 inclus.

Les décorations seront évaluées lors d'un ou de plusieurs passages en journée comme de nuit (entre le 10 et le 31 décembre) par un jury composé de : 3 élus, 2 personnes de la commune (appel à volontaires) et 2 personnes extérieures à la commune. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours. En aucun cas, le jury ne pénétrera dans les propriétés.

Les critères seront les suivants :

- Esthétique et harmonie de l'ensemble
- Prise en compte de l'espace disponible
- Originalité de la réalisation
- Les installations non allumées lors des passages ne seront pas retenues

Chaque membre du jury notera les 4 critères de 0 à 5, les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats.

### Article 4 : Récompenses

Pour récompenser les belles réalisations, 3 prix seront attribués. Les lauréats seront récompensés courant janvier 2022.

### Article 5 : Conditions

L'adhésion au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. Les participants acceptent que leurs décorations et illuminations soient filmées, photographiées et que les photos ou vidéos soient diffusées dans la presse ou sur tout papier ou support numérique : site internet, journal municipal, réseaux sociaux, etc..

# 1<sup>er</sup> Concours des illuminations de Noël



*Dalhunden*  
du 27 novembre  
au 6 janvier



## inscription avant le 20 novembre

### Bulletin d'inscription au concours des illuminations

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....

j'accepte le règlement ci dessus

Signature :

Bulletin à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie  
ou par retour mail : [contact@dalhunden.fr](mailto:contact@dalhunden.fr)

Pour Noël, la commune se pare  
de ses plus beaux habits de fête.

Chaque année, les maisons  
sont plus nombreuses à s'animer  
pour le plaisir des yeux.

C'est pour récompenser  
l'imagination des habitants  
que nous avons décidé d'organiser  
un concours d'illuminations de Noël.